



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur
Règlement numéro 711-3
Gestion contractuelle : contrat avec un OBNL

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 711-3 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement numéro 711 sur la gestion contractuelle afin d'assouplir les dispositions en matière d'octroi de contrat à un organisme à but non lucratif

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 10 juillet 2024.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier par intérim